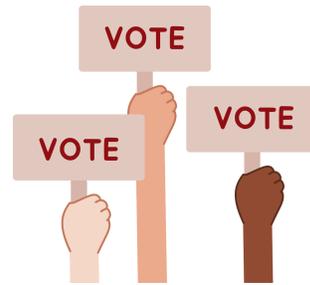




BULLETIN SPÉCIAL ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025



**LA PÉRIODE
ÉLECTORALE
EST LANCÉE!**



DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Ouverture de la période de dépôt des déclarations de candidature pour tous les postes composant le conseil municipal.

Le formulaire de déclaration de candidature, les guides et autres documents de référence aux candidats.es ainsi que les règles de financement de votre campagne électorale sont disponibles sur nominique.ca/vie-municipale/election.

Pour déposer votre candidature, présentez-vous avec le formulaire prévu à cet effet dûment rempli à l'hôtel de ville au 2110, chemin du Tour-du-Lac, lors des heures d'ouverture du bureau de la présidente d'élection.

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| • Le vendredi 19 septembre | De 9 h à 12 h |
| • Le lundi 22 septembre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le mardi 23 septembre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le mercredi 24 septembre | De 9 h à 12 h |
| • Le jeudi 25 septembre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le vendredi 26 septembre | De 9 h à 12 h |
| • Le lundi 29 septembre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le mardi 30 septembre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le mercredi 1 ^{er} octobre | De 9 h à 12 h |
| • Le jeudi 2 octobre | De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| • Le vendredi 3 octobre | Ouvert en continu de 9 h à 16 h 30 |

Le dépôt du formulaire de déclaration de candidature devra se faire obligatoirement à l'intérieur de l'horaire précité.

À la fin de cette période, à moins que tous les postes soient pourvus sans opposition, il y aura tenue d'un scrutin le 2 novembre prochain.

POUVEZ-VOUS VOTER?

Au moment de voter, une personne doit respecter **deux** critères importants :

- Elle doit être électeur.trice de la Municipalité
- Elle doit être inscrite sur la liste électorale

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DOMICILIÉS OU NON DOMICILIÉS?

- Être une personne physique
- Avoir 18 ans le jour du scrutin
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas avoir perdu son droit de vote en raison d'une tutelle
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années

POUR L'ÉLECTEUR.TRICE DOMICILIÉ.E

Avoir son domicile dans la municipalité au 2 novembre 2025
Avoir son domicile au Québec depuis au moins 6 mois
au 2 novembre 2025

Possibilité de vérifier votre inscription sur la liste
électorale sur le site

electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/#provincial ou par téléphone au
1-888-353-2846.

ET

POUR L'ÉLECTEUR.TRICE NON-DOMICILIÉ.E

Être propriétaire d'un immeuble au 18 septembre 2025 **OU**
Occuper un établissement d'entreprise au 18 septembre 2025

IMPORTANT : Pour être inscrit.e sur la liste électorale, vous devez avoir transmis votre inscription ou votre procuration à la présidente d'élection et ce, au plus tard le 20 octobre à 13 h. Formulaires disponibles sur notre site Web et aussi en version papier à l'hôtel de ville.

Si vous désirez voter par correspondance, vous devez remplir la section du formulaire prévue à cet effet.

NOUVEAUTÉ POUR LES PERSONNES DOMICILIÉES

Si vous êtes une personne domiciliée et que vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pourrez voter à votre domicile. Pour ce faire, vous ou votre proche aidant.e doit adresser une demande verbale ou écrite à la présidente d'élection. Ainsi, vous serez admissible si :

- Vous êtes inscrit.e sur la liste électorale
- Vous êtes domicilié.e dans la municipalité
- Vous avez adressé, et ce, au plus tard le 20 octobre à 13 h, une demande écrite ou verbale au bureau de la présidente d'élection

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La Commission de révision de la liste électorale siègera seulement s'il y a tenue d'un scrutin. Les dates, heures et endroit vous seront communiqués le cas échéant.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Les personnes intéressées à faire partie de l'équipe électorale peuvent postuler en remplissant le formulaire prévu à cet effet à l'onglet **Vie municipale/Élections et référendum** du site Web de la Municipalité et en le retournant par courriel à l'adresse elections@nominique.ca (disponible aussi en version papier à l'hôtel de ville).

DES QUESTIONS?

N'hésitez pas à communiquer avec la présidente d'élection par courriel à l'adresse elections@nominique.ca ou au **819-278-3384** en laissant un message à la réception. Vous pouvez également consulter le site Web de la Municipalité à l'onglet **Vie municipale/Élections et référendum**.

Hélène Beauchamp, présidente d'élection